MINEURS EN RÉSIDENCE

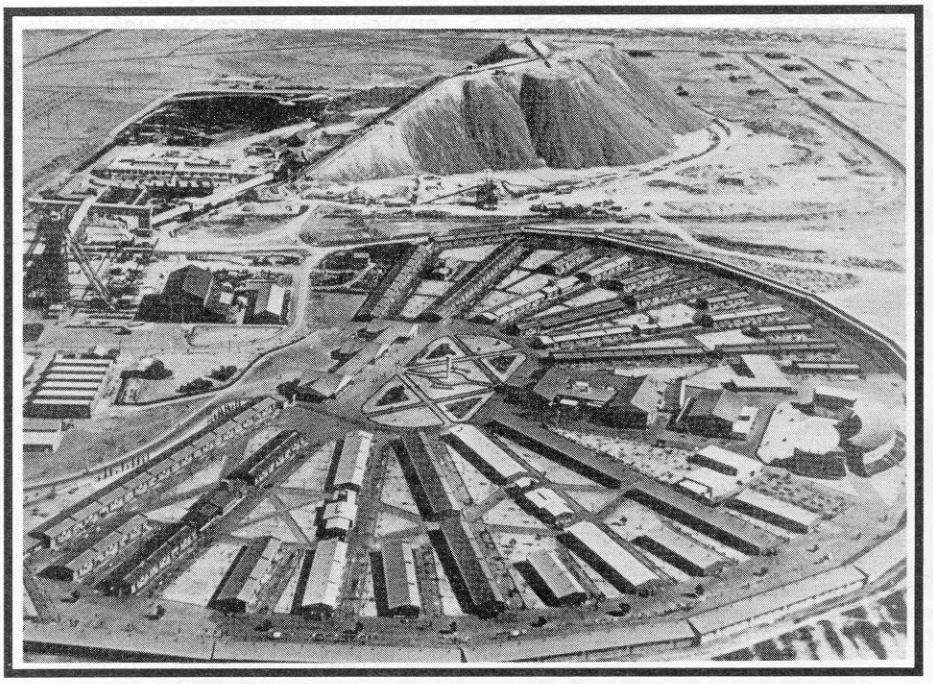

Un camp minier des années cinquante ...

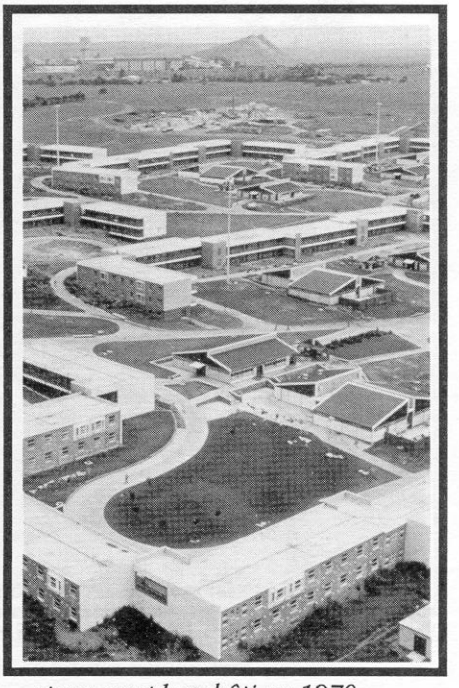

... et un complexe bâti en 1970.

Durant son enfance rurale au Transkei, dans les années 1950, Richard Mamola a à peine connu son père, travailleur migrant dans les mines d'or.

« On ne le voyait qu'à peu près quatre fois l'an, lorsqu'il venait labourer la terre », raconte Mamola qui, en 1964, a suivi son père comme travailleur de fond à la mine d'or de Stilfontein, dans le Transvaal occidental.

« À cette époque, on était une vingtaine à partager une chambre. Les lits étaient de béton à même le mur. Je ne gagnais que quatre livres par mois et je n'avais pas de couvertures. Je les ai achetées une à une jusqu'à en avoir assez pour faire un matelas. »

Aujourd'hui, Mamola est assistant électricien. Bien que n'ayant que 53 ans, il a déjà les traits ravinés et les yeux tirés des mineurs au bout de trois décennies de dur labeur dans les profondeurs torrides des mines d'or d'Afrique du Sud — les plus profondes au monde! Mais Richard a fait quelque chose que son père, maintenant retiré sur ses terres pour s'occuper de son bétail au bout d'une vie passée à creuser dans les mines, n'a jamais pu faire. Il s'est acheté une maison à Thabong, le « township » noir voisin de la ville minière de Welkom, où il vit avec les siens.

SÉPARATION FORCÉE

Jusqu'à 1985, la politique d'apartheid empêchait les travailleurs contractuels noirs d'origine rurale de s'installer légalement en ville avec leurs familles. Ils étaient obligés d'habiter dans des foyers collectifs pour travailleurs migrants, parfois une douzaine d'hommes ou plus par chambrée, et de laisser femmes et enfants dans leur misère rurale.

Nulle part le système des travailleurs migrants n'était-il plus profondément ancré que dans les mines. On estime à 97 ou 98 % la proportion des 700 000 employés des mines qui étaient des travailleurs migrants, obligés à partager des foyers collectifs surpeuplés et situés sur la propriété de l'employeur.

En effet, le développement de l'industrie minière, pilier économique de l'apartheid, dépendait de la main-d'oeuvre non qualifiée et à bon marché que constituaient les migrants.

« C'est à se demander si les mines d'or auraient vu le jour sans les migrants », s'écrie Jonathan Crush du Département de géographie à l'Université Queen's de Kingston, en Ontario, et l'un des co-dirigeants d'un projet de coopération entre Queen's et l'Université du Cap. Le projet, financé par le CRDI, explore des solutions de rechange au système des travailleurs migrants.

ANTÉRIEUR À L'APARTHEID

L'exploitation des migrants dans l'industrie minière est antérieure à l'apartheid de plus de 80 ans. « Le système des travailleurs migrants dans les mines n'est pas simplement un produit des politiques de l'apartheid », explique Wilmot James du Département de sociologie à l'Université du Cap, qui est l'autre dirigeant du projet.

« Certes, les pratiques de l'apartheid — et là je pense à la politique des foyers nationaux, du contrôle des mouvements de population, et des foyers colectifs où les sexes étaient séparés — ont soutenu et reproduit le système des travailleurs migrants et ont utilisé son exemple comme modèle pour d'autres secteurs de l'économie.

Le but immédiat du projet est d'examiner les façons de démanteler le système des travailleurs migrants dans les mines d'Afrique du Sud et d'élaborer d'autres solutions pour loger les mineurs noirs et leurs familles. M. James juge qu'il faudra aller au delà de la rhétorique et mettre à l'ordre du jour la question des migrants et la restructuration des marchés du travail.

Manifestement, on a enfin commencé à s'attaquer à ce problème. Avec le relâchement du contrôle sur le mouvement des populations, l'émergence d'un puissant syndicat noir dans les mines, le *National Union of Mineworkers*, et la libéralisation des pratiques de l'emploi, certains des conglomérats miniers ont commencé à appliquer des régimes de logement pour les travailleurs migrants.

L'un des bénéficiaires de cette évolution a été Richard Mamola qui avait quitté les foyers collectifs il y a près de 20 ans pour vivre avec sa femme Selina. Ils ont vécu dans une cabane de tôle dans le « township » de Thabong près de la mine où il travaillait. Lorsque la mine a annoncé qu'elle construisait de nouvelles maisons à Thabong et que les employés ayant de l'ancienneté pouvaient poser leur candidature, Mamola a été l'un des premiers à faire la queue.

Mais l'achat de sa maison n'a pas réglé tous ses problèmes de logement. À même sa paie de 450 Rands (200 $ Can) par mois, Mamola doit payer 170 Rands pour sa maison. Une fois les autres retenues effectuées, il ne lui reste que 200 Rands. Il doit théoriquement payer sa maison sur 20 ans. Mais il prend sa retraite dans trois ans et il ne sait pas ce qu'il va faire pour pouvoir continuer à faire les versements mensuels. L'expulsion le guette lui et sa famille. Malgré tout, Richard Mamola est l'un des rares privilégiés. M. James explique que l'impact des régimes de propriété résidentielle introduits par les firmes minières comme l'*Anglo-American*, la *Johannesburg Consolidated Investments*, et la *Rand Mines* est fort limité. Ces compagnies ont toujours une main-d'oeuvre qui est composée à 96 % de migrants.

M. James précise que, dans l'ensemble, seuls les mieux rémunérés parmi les travailleurs noirs, et ceux qui ont le plus d'ancienneté, ont pu obtenir une résidence familiale. En outre, l'État et les compagnies minières ont pour politique d'interdire aux étrangers de s'installer de façon permanente à proximité des mines. La majeure partie de la main-d'oeuvre noire provient des foyers nationaux ou de pays voisins, notamment du Lesotho et du Mozambique.

L'un des inconvénients majeurs du régime de logement réside dans l'approche paternaliste des dirigeants de mines. Selon Katherine Laburn-Peart, chercheur et urbaniste, cela n'a pas permis d'éduquer adéquatement les éventuels bénéficiaires du régime. « Les mineurs n'ont pas été consultés et encore moins invités à participer au processus de planification du système d'attribution des logements. Plutôt, ils ont été soumis à une avalanche promotionnelle, et pourtant, des zones d'ombre demeurent. Cela révèle non seulement une information inadéquate, mais aussi une planification inappropriée. »

M^me^ Laburn-Peart, membre du projet pour les travailleurs migrants, a effectué une enquête en 1988 pour le compte de l'une des firmes minières sur les attitudes des travailleurs noirs à l'égard des régimes de logement. Elle a conclu que les planificateurs avaient surestimé la capacité des travailleurs noirs, infantilisés par le paternalisme qui gouvernait les foyers collectifs dans les mines, à s'ajuster à un mode de vie normal. Elle a également constaté que les planificateurs avaient omis de tenir compte des divergences de priorités et de besoins de logement d'une gamme étendue de travailleurs.

Appliquant la même démarche en 1991, cette fois au projet des travailleurs migrants, Laburn-Peart et Hosia Mohlabane ont constaté que la compréhension globale du régime de logement ne s'était que marginalement améliorée par rapport à trois ans plus tôt.

PAS GRAND CHANGEMENT

Quatre ans après l'introduction du projet, le régime continue à attirer les jeunes travailleurs qualifiés habitués à vivre en ville. « Dans leur majorité, les participants ont déjà vécu dans les « townships » avec leurs familles qu'ils n'ont donc pas eu à amener des zones rurales ou des foyers nationaux », explique Laburn-Peart. M. James précise que de nombreux migrants ne souhaitent pas s'installer pour de bon près des mines. Certains ne souhaitent pas voir leurs familles mêlées de près à la violence qui y règne. D'autres craignent le coût de la vie en milieu urbain. Beaucoup de mineurs ont toujours des liens sentimentaux et matériels qui les rattachent à leur région rurale d'origine.

Toutefois, il y en a bien d'autres, comme Richard Mamola, qui logent en cabane ou chambre louée à proximité des mines. Vivant terriblement à l'étroit, ils évitent néanmoins la séparation d'avec leur famille, automatique dans les foyers collectifs.

« Pour ces derniers, le régime a représenté un mécanisme intéressant d'accès à la propriété, même si beaucoup d'entre eux peuvent avoir des doutes sur les avantages financiers de cette option, surtout avec la récession », déclare Laburn-Peart.

UNE RÉMUNÉRATION DITE NETTE

La crise économique dans les mines d'or a forcé l'an dernier les sociétés minières à interrompre leurs régimes d'accès à la propriété résidentielle. « En revanche, explique M. James, pour se soustraire au fonctionnement des régimes, elles ont lancé le concept d'un salaire net qui couvre tout! Le principe consiste à accorder aux travailleurs noirs une rémunération dont un élément concerne le logement, pour couvrir soit le loyer dans un foyer collectif pour hommes ou femmes, dans un appartement ou une maison du « township », soit les frais d'hypothèque, ou encore la construction d'une cabane de squatter. »

Laissés à eux-mêmes, ni les employeurs ni les travailleurs migrants n'agissent pour restructurer le marché du travail des migrants. « L'État, tel qu'il existe aujourd'hui, n'a manifesté aucun intérêt à l'égard d'un éventuel

abandon du système et, par conséquent, il n'a pas alloué de ressources supplémentaires qui pourraient contribuer à l'installation permanente des travailleurs migrants », affirme M. James.

Selon lui, le gouvernement pourrait offrir des stimulations fiscales et des subventions pour encourager les sociétés minières à réformer le système des foyers collectifs. Il estime également que des HLM pourraient être mises à la disposition des travailleurs désireux de loger en permanence près des mines et que l'on pourrait construire des foyers collectifs améliorés et plus humains pour ceux qui préfèrent conserver leur statut de migrant. M. James fait pourtant remarquer que les travailleurs migrants ont au moins un logement dans ce pays où l'on évalue le nombre des sans abris à quelque sept millions.

Richard Mamola, malgré la modicité de son humble logement de deux chambres à coucher, se trouve ainsi à faire partie de « l'élite d'une élite » de Sud-Africains noirs.

Pour des gens comme Mamola, c'est un point de non retour. Ils sont à présent des citadins. « Je vais rester ici. J'ai même résilié ma citoyenneté du Transkei et légué mon bétail à mes jeunes frères », précise-t-il.

Mais pour la grande majorité des centaines de milliers d'hommes noirs dans les mines d'or d'Afrique du Sud, le système des travailleurs migrants continue à fonctionner et, si l'on ne fait rien pour s'attaquer au problème dès à présent, il pourrait survivre longtemps à l'apartheid.

Phillip van Niekerk en Afrique du Sud

Jonathan Crush
Département de géographie
Université Queen's
Kingston (Ontario) K7L 3N6
Canada
Télécopieur : (613) 545-6122

Wilmot G. James
Professeur associé et doyen
Département de sociologie
Université du Cap
Casier privé
Rondebosch 7700
Afrique du Sud
Télécopieur : (021) 650-3518

LA CROISSANCE PAR LA REDISTRIBUTION

L'économie sud-africaine est en crise : chômage élevé, faible productivité et revenu par habitant en déclin. La faillite des stratégies du gouvernement de l'apartheid est patente; elles ne correspondent pas aux besoins de la plupart des Sud-Africains. Le pays a nettement besoin de nouvelles formules de croissance qui tiennent compte des nécessités de l'après-apartheid.

Non content d'avoir privé la majorité de ses droits politiques, l'apartheid a économiquement marginalisé des millions de citoyens. La transition de l'Afrique du Sud vers un État démocratique et multiracial ne pourra donc pas se faire uniquement à coup de réformes politiques, elle devra aussi s'accompagner d'une restructuration fondamentale de l'économie.

Un projet de recherche financé par le CRDI étudie les éléments de cette reconstruction. Il s'agit d'un groupe d'économistes qui cherchent à élaborer une stratégie industrielle pour le secteur manufacturier dans le contexte post-apartheid.

Ils appartiennent à l'*Economics Trends Research Group*, un réseau d'économistes affilié au *Congress of South African Trade Unions*, et qui a ses quartiers à l'Université du Cap. Créé il y a six ans, le groupe s'est donné pour mission d'envisager et d'analyser de nouvelles options économiques. Son projet de stratégie industrielle représente une tentative majeure de formulation des politiques pour une nouvelle Afrique du Sud.

UNE ÉCONOMIE QUI SE CONTRACTE

Les économistes rattachés au projet doivent affronter les problèmes qui ont causé la contraction de l'économie sud-africaine ces vingt dernières années. La décennie écoulée a été témoin d'une chute de 10 à 15 % du revenu réel par habitant, indice capital pour mesurer la croissance. Le pays, n'ayant pas réussi à s'adapter à l'évolution du marché mondial à la fin des années 1970 et au début des années 1980, n'est plus compétitif sur le plan des exportations. Entre 1955 et 1985, la part de l'Afrique du Sud dans les exportations mondiales du secteur manufacturier est passée de 2,62 % à 0,84 %.

Comme ce secteur déclinait, l'économie a commencé à dépendre des exportations de matières premières, lesquelles sont soumises à des fluctuations considérables de prix. Cela est davantage typique d'un pays en développement que d'une nation industrialisée et, en effet, l'Afrique du Sud a été devancée par la performance d'autres pays à revenus moyens.

La création d'emplois fait également problème. Les chiffres du chômage varient entre 3,3 et 5,3 millions sur une population totale de 40 millions. La vaste majorité de ces chômeurs sont des Sud-Africains noirs.

Les noirs sont les grands laissés pour compte d'une économie fortement biaisée en faveur de la minorité blanche. L'industrie, et les zones résidentielles des nantis, obtiennent l'électricité alors que les bidonvilles croupissent dans l'obscurité. Les usines sortent des produits de luxe et des voitures plutôt que des articles que pourraient se payer les gagne-petit. Les principales villes sont reliées par des autoroutes bien entretenues alors que les chemins dans les « townships » noirs sont semés de nids de poules.

L'économie est également caractérisée par de forts niveaux de concentration et de centralisation. Six conglomérats contrôlent les secteurs minier, manufacturier et financier. Les micro-entreprises sont peu nombreuses et le secteur informel est sous-développé par comparaison à d'autres pays africains.

STRATÉGIE DE CROISSANCE

L'*Economic Trends Research Group* estime que l'on pourrait remédier à ces déficiences économiques avec une stratégie dite de « croissance par la redistribution ».